



Séance du 10 avril 2025

Compte rendu de la Commission de la recherche
du 13 février 2025

La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte rendu de la Commission de la recherche du 13 février 2025 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 10 avril 2025
Le Vice-président de la recherche,
Président de la Commission de la recherche,

Philippe CARRE

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

2^e AVR. 2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
- Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche

Séance du 13 février 2025

Présents : Delphine BON ; Sanja BOSCOVIC ; Christine BRAQUART-VARNIER ; Noël BRUNETIERE ; Philippe CARRE ; David CHESNET ; Nathalie DELPECH ; Karine DEMANGEAU ; Gaëlle FERRE ; Cédric FLAGEUL ; Victor FRANCISCO ; Yves GERVAIS ; Nelly GOUTAUDIER ; Rémy GUILLEVIN ; Lucie KARAYAN-TAPON ; Claude LAFOREST ; Laureline LENEVEZ ; Pascal MARTIN ; Karine MICHELET ; Sophie NIVOIX ; Madalina PETCU ; Pierre-Jean SAULNIER ; Benoit TEYCHENE ; Nathalie THIRIET ; Karine VIGIER DE OLIVEIRA

Excusés : /

Procurations :

***Elsa BERRY donne procuration à Karine MICHELET ;
Sébastien CAUET donne procuration à Karine VIGIER DE OLIVEIRA ;
Pierre COMBEAU donne procuration à Gaëlle FERRE ;
Stéphanie CRAPART donne procuration à Karine DEMANGEAU ;
Laure FAVOT-LAFORGE donne procuration à Nathalie THIRIET ;
Anne JOLLET donne procuration à Cédric FLAGEUL ;
Philippe LAGRANGE donne procuration à Sophie NIVOIX ;
Aurélie MOIOLI donne procuration à Sanja BOSKOVIC ;
Romain VANOUDEUSDEN donne procuration à Laureline LENEVEZ ;
Julien ZARIFIAN donne procuration à Nelly GOUTAUDIER***

Invités : /

NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Intranet une fois le compte rendu approuvé.

Ordre du jour

Commission Recherche en formation plénière

I - Présentation de la situation budgétaire

II - Examen des propositions des Comités d'orientation des IFR relatives à la désignation des Directeurs des IFR

III - Evalueurs pour l'AAP équipements scientifiques

IV - Présentation de l'AAP UP-SQUARED

V - Présentation des projets CPER-FEDER

VI - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte

Commission Recherche en formation restreinte aux professeurs, maîtres de conférences et personnels assimilés

I - Examen des demandes d'association aux unités de recherche CESCO, HERMA et MAPP

II - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte aux personnels habilités à diriger des recherches

I - Examen des demandes d'autorisation à codiriger une thèse

II - Questions diverses

Philippe CARRE ouvre la séance à 14h30.

Commission Recherche en formation plénière

Voir power-point de présentation en annexe.

I - Présentation de la situation budgétaire

M. CARRE présente une photographie de la situation budgétaire. Le régime spécial vient d'être levé avec le vote du budget. La présentation met en lumière l'orientation budgétaire de l'établissement.

La situation avant que le budget soit voté était la suivante : la subvention pour charge de service public avait été notifiée sur la base de la notification intermédiaire de 2024.

Comme le budget n'avait pas été voté, l'Université ne pouvait ouvrir que 25% de ses crédits pour le premier trimestre 2025.

Les universités, comme tous les opérateurs de l'Etat, étaient soumises à un contrôle budgétaire renforcé. Les dépenses ne pouvaient être engagées que pour assurer la stricte continuité de service.

Si la loi de finances n'avait pas été promulguée à l'issue du premier trimestre, la règle des 25% aurait été reconduite.

Cette règle des 25% comportait 3 éléments importants :

- Aucune dépense nouvelle ne pouvait être engagée sur des opérations financées par le CPER. Si l'opération avait déjà fait l'objet d'un engagement de dépense avant le 1^{er} janvier 2025, l'engagement était autorisé. S'il s'agissait d'une dépense nouvelle, elle devait être suspendue.
- Aucun engagement ne pouvait intervenir sur des nouveaux contrats ANR signés et notifiés en 2025 : en particulier pas d'anticipation de recrutement sur ces nouveaux contrats s'ils étaient prévus au budget initial 2025.
- Aucun avenant emportant des dépenses supplémentaires aux contrats et conventions sur financement Etat. Aucune dépense supplémentaire sur crédits Etat pendant cette période (pas de nouvelle convention).

Les dépenses de personnel étaient limitées en tenant compte des règles concernant l'emploi sous plafond Etat et financés par la SCSP. Les dépenses de fonctionnement étaient limitées à celles strictement nécessaires pour assurer la continuité de l'activité des services. Seuls les travaux entrant dans le cadre de la continuité de services ou indispensables pour garantir la sécurité des biens et des personnes étaient autorisés. Les dépenses d'investissement étaient limitées aux projets ayant déjà fait l'objet d'un engagement avant 2025. Les investissements nouveaux qui s'avéraient indispensables pour garantir la sécurité des biens et des personnes ou assurer la continuité de l'activité, devaient faire l'objet d'un accord préalable.

Ces règles ne s'appliquaient pas pour les conventions (eotp). Cependant, compte tenu de la situation économique, on devait s'assurer que le financement était bien présent et prévenir le risque de défaillance.

Avec la promulgation de la loi de finances, on s'oriente vers un retour à un fonctionnement plus normal.

Cependant, l'Etat a transféré aux universités, sans compensation, la prise en charge du CAS Pension, la totalité des mesures GUERINI et le Glissement-Vieillesse-Technicité. L'absence de compensation par l'Etat contraint l'Université à des efforts qui concernent aussi bien la masse salariale, le fonctionnement que l'investissement.

Deux trajectoires ont été identifiées :

- La prévision de dépenses d'investissement hors immobilier et hors conventions ramenée à 2 M€ pour l'année 2025 (une division par deux par rapport à l'année 2024)
- Atteindre une diminution de 10% des dépenses globales de fonctionnement (hors conventions)

La cible est identifiée pour tous les acteurs de l'Université : composantes, laboratoires et services.

Comment arbitrer pour atteindre ces objectifs ?

Ce travail n'est pas simple. M. CARRE présente une photographie de la répartition des dépenses 2023 de l'UB recherche, des dépenses 2023 d'un laboratoire SHS hors UB recherche et des dépenses 2023 d'un laboratoire de sciences fondamentales. La photographie présentée ne concerne pas les dépenses sur conventions.

Un temps d'échanges est prévu lors d'une nouvelle réunion des directeurs d'unités au cours de laquelle les DU feront part des réductions de dépenses envisagées en investissement et en fonctionnement. S'agissant des dépenses de fonctionnement, les crédits ont été ouverts à 80%. Cela laisse le temps de la réflexion et du débat avec les directeurs d'unités.

La réflexion est modulaire. Dans l'idéal, la réduction des dépenses devrait s'entendre, non par ligne de dépenses, mais sur la totalité des dépenses. Cependant, le débat n'a pas encore été suffisamment mené avec les DU.

II - Examen des propositions des Comités d'orientation des IFR relatives à la désignation des Directeurs des IFR

Les Comités d'orientation des IFR ont proposé la désignation des candidats suivants :

- IFR Biosanté : Luc PELLERIN
- IFR Energie, Environnement, Evolution : Karine VIGIER DE OLIVEIRA
- IFR Humanités et Société : Thierry OLIVE
- IFR Mathématiques, Physique, Sciences de l'Ingénierie et du Numérique : Remy GUILLEVIN
- IFR Droit et Science politique : Antoine CLAEYS

Les CV et les orientations stratégiques envisagées par les candidats sont présentés pour chaque IFR, puis le vote a lieu à bulletin secret, hors présence des deux candidats également membres de la Commission Recherche pour les IFR qui les concernent.

- IFR Energie, Environnement, Evolution

La Commission Recherche approuve par 31 voix pour et 1 abstention la proposition du Comité d'orientation de l'IFR Energie, Environnement, Evolution de désigner Mme Karine VIGIER DE OLIVEIRA en qualité de Directeur de l'IFR.

- IFR Mathématiques, Physique, Sciences de l'Ingénierie et du Numérique

La Commission Recherche approuve par 25 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions la proposition du Comité d'orientation de l'IFR Mathématiques, Physique, Sciences de l'Ingénierie et du Numérique de désigner M. Rémy GUILLEVIN en qualité de Directeur de l'IFR.

- IFR Biosanté

La Commission Recherche approuve par 30 voix pour et 5 abstentions la proposition du Comité d'orientation de l'IFR Biosanté de désigner M. Luc PELLERIN en qualité de Directeur de l'IFR.

- IFR Humanités et Société

M. CARRE précise que l'IFR Humanités et Société correspond aux contours de la MSHS, unité d'appui et de recherche CNRS.

La Commission Recherche approuve par 32 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions la proposition de désignation de M. Thierry OLIVE en qualité de Directeur de l'IFR Humanités et Société.

- IFR Droit et Science politique

La Commission Recherche approuve par 12 voix pour, 6 voix contre et 17 abstentions la proposition de désignation de l'IFR Droit et Science politique de désigner M. Antoine CLAEYS en qualité de Directeur de l'IFR.

III - Evalueurs pour l'AAP équipements scientifiques

Il était convenu de retenir un évaluateur par IFR :

1. IFR Biosanté
2. IFR Energie, Environnement, Evolution
3. IFR Humanités et Société
4. IFR Mathématiques, Physique, Sciences de l'Ingénierie et du Numérique
5. IFR Droit et Science politique

Se sont portés volontaires pour participer au groupe d'évaluation :

- Nathalie THIRIET - LNEC (1)
- Christine BRAQUART-VARNIER - EBI (2)
- Cédric FLAGEUL - PPRIME (4)
- David CHESNET (3)

La Commission Recherche approuve à l'unanimité la composition du groupe d'évaluation pour l'AAP équipements scientifiques 2025.

Il est précisé que les demandes d'équipements scientifiques seront classées par les IFR en distinguant les enveloppes : enveloppe de 80 000 € pour les équipements \geq 15 000 € et enveloppe de 120 000 € pour les équipements \geq 40 000 €.

IV - Présentation de l'AAP UP-SQUARED

- Principes

Objectifs :

- > Impulser des projets interdisciplinaires qui nécessitent un effort pour organiser et fédérer les champs de compétences et d'expertises internes, mais également externes à l'établissement,
- > Accompagner le développement de collaborations scientifiques interdisciplinaires et multisectorielles au sein de l'université de Poitiers et avec ses partenaires, autour de problématiques scientifiques originales et structurantes.

Critères de réalisation :

- > Répondre aux enjeux sociétaux par une démarche interdisciplinaire,
- > Initier des axes de recherche potentiellement structurants pour l'UP et ses partenaires,
- > Envisager le potentiel de soumission à des appels nationaux (ANR), internationaux (Horizon Europe) ou de partenariats industriels majeurs (laboratoires communs, chaires).

Attendus à court et à long terme :

- > Lancer des collaborations scientifiques sur des problématiques scientifiques originales et structurantes,
- > Associer des chercheurs de différents laboratoires de l'université ou de ses partenaires (y compris d'EC2U), couvrant différents champs disciplinaires d'expertise,
- > Intégrer des activités spécifiques consacrées à la vulgarisation scientifique et à la diffusion des connaissances dans la société et contribuer à la démarche de Science Ouverte.

- Critères d'évaluation

1. Intérêt du projet et adéquation avec l'objectif d'interdisciplinarité :

- La clarté et la pertinence des objectifs du projet ainsi que son degré d'ambition doivent s'inscrire dans une dynamique partenariale et/ou collaborative au-delà de la durée du financement (e.g., implication de plusieurs laboratoires de l'université de Poitiers et/ou avec ses partenaires dont ceux de l'Alliance EC2U).
- Le caractère interdisciplinaire de l'approche doit couvrir au moins deux champs disciplinaires (au sens de la nomenclature ERC) et/ou le positionnement du projet sur l'un des trois ODDs qui sont par nature interdisciplinaires.

2. Qualité scientifique du PI, pertinence des partenariats et mise en œuvre du projet :

- La qualité scientifique du PI et la cohérence du consortium,
- L'adéquation de la demande financière et sa justification pour la réalisation du projet.

3. Impacts et retombées du projet :

- La préfiguration d'un projet plus ambitieux susceptible de candidater à des appels à projets d'envergure,
- Les actions consacrées à la vulgarisation scientifique, à la science ouverte et participative et/ou à la diffusion des connaissances dans la société.

- Moyens et calendrier

Moyens :

- > 150 k€ pour soutenir 10 à 15 projets pour une durée de 12 à 18 mois (frais de fonctionnement et réduction de service d'enseignement pour le porteur de projet),
- > 2 k€ à 15 k€ par projet pour une durée de 12 à 18 mois à partir du 1^{er} septembre 2025 (dépenses de fonctionnement : missions, stages, séminaires, consommables etc. et acquisition de petits équipements).

Calendrier :

- > Lancement : 16 janvier 2025,
- > Date limite de soumission des projets : 9 mars,
- > Notification de la décision d'attribution : semaine du 12 mai 2025,
- > Démarrage des projets : 1^{er} septembre 2025.

Le comité d'évaluation est en cours de constitution en veillant à la recherche d'un équilibre entre les IFR. Un point sur ce comité d'évaluation qui comprend également des membres de la Commission Recherche sera présenté lors d'une prochaine Commission.

V - Présentation des projets CPER-FEDER

1. CPER

- Généralités

CPER 2021-2027 Université de Poitiers :

➤ **TRANSCIS : TRANSitions Sociétales, mutations Culturelles et Inclusion Social**

- Responsable scientifique : Thierry OLIVE
- Durée du projet : 02/11/2022 au 01/11/2023
- Ventilation du financement :
- Part ETAT (DRARI) : 100 000 euros

➤ **COMPUTE : Modélisation, apprentissage et réseaux collaboratifs**

- Responsable scientifique : Philippe CARRE
- Durée du projet : 01/10/2024 au 30/09/2025
- Ventilation du financement :
- Part ETAT (DRARI) : 200 000 euros

➤ **EENVI : Energie-Environnement, vers une solution durable**

- Responsable scientifique : Yannick POUILLOUX
- Durée du projet : 01/01/2023 au 31/12/2027
- Ventilation du financement :
- Part ETAT (DRARI) : 601k euros
- Part Région : 5,094 millions euros sur les trois tranches
- CNRS : 200k euros

➤ **INOVEX : Innovations expérimentales et cliniques**

- Responsable scientifique : Bruno CONSTANTIN
- Durée du projet : 01/01/2023 au 31/12/2027
- Ventilation du financement :
- Part ETAT (DRARI) : 600 000 euros
- Part Région : 2,287 millions euros sur les trois tranches

CPER 2021-2027 Université de Poitiers et ISAE-ENSMA :

➤ **AEROTRANS : Aéronautique et transport**

- Responsable scientifique : Patrick VILLECHAISE / Karl JOULAIN
- Durée du projet : 01/01/2023 au 30/09/2026 Tranche 1
- Ventilation du financement :
- Part ETAT (DRARI) : 200 000 euros (gestion UP)
- Part Région : 5 Millions euros (dont part ISAE-ENSMA) sur les trois tranches

- CNRS : 300k euros

Détail des programmes

Les diapositives présentent une photographie de chacun des programmes (objet, sites ou laboratoires concernés, budget total prévisionnel, organisation) ainsi que le taux d'exécution des dépenses :

- AEROTRANS : 68% - 1 164 664,69 euros dépenses acquittées
- EENVI : 55% - 1 309 479,33 euros dépenses acquittées
- INOVEX : 55% - 526 327,04 euros dépenses acquittées
- TRANSCIS : 100% - 100 726 euros dépensés (projet clôturé)
- COMPUTE : 100% - La machine IA sera installée au sein de l'université de Poitiers dans la salle qui héberge déjà les ressources de calcul mutualisées à l'échelle régionale dont la machine équipée de la technologie NUMA qui est en cours de livraison dans le cadre de DOREMI.

2. FEDER

La demande a été faite auprès de la Région le 10 décembre 2024, présentant 13 équipements pour un montant de total de 3,135 millions d'euros et comportant :

- La description scientifique de chaque équipement,
- Les plateformes et/ou unités hébergeuses,
- Les liens avec d'autres projets (Equipex+, PIA...),
- Des éléments d'évaluation du TRL.

FEDER 2021-2027 Université de Poitiers :

- EENVI : Energie-Environnement, vers une solution durable
 - Responsable scientifique : Yannick POUILLOUX
 - Laboratoires impliqués : IC2MP / EBI / PALEVOPRIM / PPRIME
 - Liste des équipements :
 - Systèmes de Pompe microfluidique avec équipements (130k euros)
 - Système de culture anaérobie + Phytotron + Enceintes climatiques (220k euros) • Spectromètre de masse triple quadropôle (150k euros) • Microscope confocale de métrologie (180k euros) • Ensemble d'appareils de mesure de surface libre en extérieur (105k euros)
 - Large scale oxygen consumption calorimetry ISO 9705 (77k euros)
 - Ensemble d'instruments pour mesures des paramètres liquide et gaz pour le site SEH (injecteur à piston, penetromètre, sonde hydraulique, véhicule) (180k euros)
- INOVEX : Innovations expérimentales et cliniques
 - Responsable scientifique : Bruno CONSTANTIN
 - Laboratoires impliqués : 4CS / IRMETIST
 - Liste des équipements :
 - Microscopes de fluorescence pour imagerie vitale et intravitale dynamique : lot de deux microscopes de fluorescence :
 - Lot 1 : microscope de fluorescence Multiphoton 900k
 - Lot 2: microscope confocal rapide (de type spinning disk) 600k

FEDER 2021-2027 Université de Poitiers et ISAE ENSMA :

- AEROTRANS : Aéronautique et transport
 - Responsable scientifique : Patrick VILLECHAISE / Karl JOULAIN
 - Laboratoires impliqués : PPRIME
 - Liste des équipements :

- Système contrôle temps réel : chaîne intégrée comprenant capteurs distribués, module de contrôle, actionneurs mécaniques et piézo-électriques distribués (125k euros)
- Rhéomètre à haut taux de cisaillement (150k euros)
- Caractérisation du comportement des tissus biologiques. Plateforme hexapode robotisée (90k euros)
- Enceinte climatique pour le développement et le test d'actionneurs pour le contrôle en temps d'écoulement (228k euros)

L'université de Poitiers est dans l'attente du retour de la Région. M. CARRE prendra prochainement contact pour connaître l'état d'avancement du dossier.

Noël BRUNETIERE demande si l'Université a des informations sur les dernières tranches du CPER. Le CPER est exécuté pour moitié. La Région devrait satisfaire ses engagements. Sur le volet numérique, des réorientations de financements sont possibles.

VI - Questions diverses

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17 heures 30.

Philippe CARRE
Président de séance

